

FR

Clause de non-responsabilité:

La DG Concurrence met à la disposition du public, dans un souci de transparence accrue, les renseignements communiqués par les parties notifiantes dans la section 1.2 du formulaire CO. Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement la position de la Commission sur l'opération envisagée. La Commission ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.

M.7153 - BNPP / LASER

SECTION 1.2

Description de la concentration

1. Le 18 mars 2014, le groupe BNP Paribas a notifié à la Commission européenne, conformément à l'article 4 du Règlement n° 139/2004, la prise de contrôle exclusif, *via* BNP Paribas Personal Finance, de la société LaSer et de ses filiales dont LaSer Cofinoga, sur lesquelles elle exerce déjà un contrôle conjoint depuis 2005.

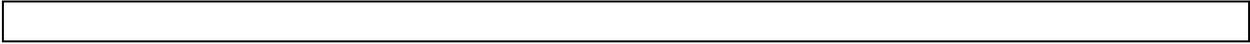
2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes :

Le groupe BNP Paribas intervient dans trois secteurs d'activités : (i) banque de détail et services financiers (dont relève BNP Paribas Personal Finance), (ii) banque de financement et d'investissement et (iii) gestion d'actifs et assurance.

BNP Paribas Personal Finance est active essentiellement en matière de crédits à la consommation.

LaSer intervient essentiellement en matière de crédit à la consommation *via* sa filiale LaSer Cofinoga.

3. L'opération notifiée entre dans le champ d'application du règlement (CE) n° 139/2004.



Commission européenne, DG COMP MERGER REGISTRY, 1049 Bruxelles, BELGIQUE
Europese Commissie, DG COMP MERGER REGISTRY, 1049 Brussel, BELGIË

Tel: +32 229-91111. Fax: +32 229-64301. E-mail: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu.